



## Modifier un Mandat de gestion locative

-----  
Par Lamoric

Bonjour,

J'ai mis un appartement en location avec une agence immobilière ( Century 21). Pour être tranquille par rapport à d'éventuels loyers impayés, j'ai souscrit un "pack sérénité" à 45? par mois. J'apprends ensuite que ce pack sérénité ne couvre pas les loyers impayés, j'ai donc dû prendre en plus une options "loyers impayés".

Habitant tout près du bien et détaillant bien ce pack, pris à l'origine ne m'intéresse pas.

Est-il possible de supprimer cette option en gardant bien sur ce mandat de gestion locative qui comporte aussi une assurance PNO.

Merci de votre retour.

Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne mettez pas votre nom sur un forum public.

Le contrat peut être modifié si ses clauses le permettent.

Sinon il faudra le résilier selon la clause de résiliation, et vous tourner vers une autre agence ou souscrire directement une PNO et une GLI classique.

Et à l'avenir ne signez pas de contrat sans avoir vérifié que son contenu correspond à vos besoins.

-----  
Par Lamoric

Merci pour votre réponse et je ne vois pas mon nom, où figure t-il?

Mais comment savoir si les clauses le permettent, il n'y rien sur le contrat qui fait référence à ce cas de figure. Je ne tiens pas à résilier le contrat, ils sont par ailleurs très efficaces, je n'ai pas encore abordé le problème avec eux, et je suis bloqué 3 ans.

-----  
Par yapasdequoi

Un modérateur efficace a sans doute déjà supprimé votre nom pour préserver votre anonymat.

Le pack est défini par un document que vous avez signé, non ?

ou alors ce sont des cases à cocher ?

Ici on ne peut pas deviner les clauses de résiliation ou de modification des options.

Si le pack est inclus dans le contrat il est possible que vous soyez aussi engagé pour 3 ans.

Demandez à l'agence.